la foresterie SANS DÉTOUR

Octobre 1988

Série: GESTION FORESTIERE
Numéro: 2

Pour l'amélioration de nos forêts:
LA RECHERCHE FORESTIERE...
Une démarche essentielle et abordable pour l'industrie québécoise

Au Canada, près de 220 millions $ en fonds privés et publics sont investis chaque année dans la recherche forestière. Le montant semble imposant mais, en réalité, il est largement insuffisant pour assurer la compétitivité de notre secteur forestier. Toutes proportions gardées, les Américains et les Suédois y investissent le double.

De plus, jusqu'à présent, le secteur privé a surtout favorisé le financement de la recherche orientée vers les produits du bois, plutôt que vers la ressource forestière proprement dite. Cette tendance, qui a d'ailleurs entraîné la création d'instituts de recherche industrielle tels *PAPRICAN* et *FORINTEK*, peut s'expliquer par le fait qu'au Québec, l'intensification des efforts en matière d'aménagement et de sylviculture est relativement récente.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Énergie et des Ressources
Direction de la recherche et du développement

Québec

La recherche forestière... une démarche essentielle

Le nouveau régime forestier du Québec constitue en ce sens un point tournant. Désormais tenues d'assurer le renouvellement et la croissance des forêts, les compagnies vont avoir besoin de réponses concrètes, et cela, à très court terme. Comment adapter les méthodes de coupe pour garantir la régénération naturelle sur la plus grande superficie possible? Vaut-il la peine d'éclaircir ou de fertiliser tel type de peuplement? Comment améliorer la préparation de terrain et la plantation? Quels sont les adaptations de machineries nécessaires à la réalisation de ces travaux sylvicoles? Industriels et chercheurs vont devoir faire preuve d'imagination pour trouver des solutions efficaces, économiquement réalisables et flexibles aux besoins et aux contraintes du secteur forestier.

La recherche forestière... une démarche abordable

Une entreprise qui contribue à la recherche forestière peut non seulement y trouver des bénéfices directs et concrets, tels que l'amélioration de ses méthodes de production, mais aussi des bénéfices fiscaux substantiels tant du côté fédéral que du côté provincial.

Règle générale, toute entreprise assujettie à la fiscalité québécoise peut déduire de ses revenus bruts la totalité des dépenses liées à la recherche et au développement expérimental (R-D) effectuées au Québec. En plus de cette déduction de base, une PME peut se prévaloir d'un crédit d'impôt provincial de 40 % sur les *salaires* pour les employés affectés à la R-D, jusqu'à concurrence de 2 millions $ par année. L'excédent en salaires pour une PME, de même que la totalité des salaires de R-D versés par une grande entreprise, sont admissibles à un crédit d'impôt de 20 %.

En termes concrets, cela signifie qu'en plus de soustraire de son revenu brut 100 % des salaires du personnel affecté à la recherche, comme elle peut d'ailleurs le faire pour les autres dépenses de fonctionnement, une PME peut soustraire de son impôt à payer un montant égal à 40 % des salaires liés à la R-D. Si l'entreprise n'a pas d'impôt à payer, ou si son impôt est inférieur au montant du crédit, elle obtiendra du gouvernement du Québec un remboursement total ou partiel, jusqu'à concurrence du montant global du crédit d'impôt admissible.

La recherche universitaire ou pré-compétitive... deux possibilités doublement intéressantes

Une entreprise peut, quelle que soit sa taille, obtenir un crédit d'impôt provincial de 40 %, non seulement sur les salaires, mais sur la *totalité* des dépenses de R-D (salaires, fonctionnement, immobilisations) effectuées au Québec. Pour y être admissible, deux possibilités sont offertes à l'entreprise: la recherche *universitaire* ou la recherche dite *pré-compétitive*.

L'entreprise peut d'abord avoir recours à une université pour la réalisation de ses travaux de recherche. En plus de lui permettre de bénéficier du crédit d'impôt sur la totalité des dépenses, cette approche lui évite d'avoir à bâtir sa propre équipe de recherche.

Par ailleurs, plusieurs entreprises d'un même secteur d'activité peuvent décider de se regrouper pour réaliser des recherches conjointes. On parle alors de recherche pré-compétitive, c'est-à-dire de travaux dont les applications immédiates ne seront pas commercialisées. Cette formule de collaboration permet non seulement aux entreprises de réduire le risque associé à la recherche et au développement expérimental, mais aussi de maximiser les chances de trouver des solutions à leurs problèmes communs. Pour effectuer cette recherche, les entreprises peuvent demander la collaboration des universités et l'appui des chercheurs du secteur public.

Ce type de coopération s'applique particulièrement bien à la recherche en sylviculture des forêts, non seulement pour des raisons économiques, mais aussi parce qu'il est essentiel que le développement expérimental soit fait à l'échelle des opérations courantes de l'industrie. De plus, dans ce domaine, tous les intervenants ont un but commun et non compétitif, soit celui de remettre en production les territoires exploités. L'exemple s'applique également dans le domaine des produits du bois, où des consortiums de recherche industrielle, tels *PAPRICAN* et *FERIC*, sont en mesure d'effectuer de la recherche pré-compétitive pour le compte d'entreprises qui, en retour, peuvent bénéficier du crédit d'impôt de 40 % sur la totalité des dépenses de R-D. Chaque projet de recherche pré-compétitive doit cependant recevoir l'assentiment du ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie du Québec.

Il est important de souligner qu'à ces crédits d'impôt du Québec s'ajoutent également plusieurs incitatifs fiscaux fédéraux pour encourager le financement de la R-D. En plus de la déduction de base de 100 % sur la totalité des dépenses de R-D, des crédits d'impôt de 20 %, 30 %, et 35 % sont offerts selon la taille de l'entreprise et le taux d'imposition. Dans tous les cas, ces crédits s'appliquent à l'ensemble des dépenses liées à la R-D.

Afin d'illustrer l'impact de ces diverses mesures fiscales, prenons l'exemple d'une PME qui décide de financer la recherche. Dans la mesure où l'entreprise se prévaut de tous les crédits d'impôts offerts par les deux paliers de gouvernement, le coût net d'une dépense de R-D de 100 $ ne sera que d'environ 30 $, qu'il s'agisse de recherche universitaire, pré-compétitive ou réalisée par l'entreprise. Il est à noter que dans certains cas, notamment pour les grandes entreprises, le Régime d'épargne-actions du Québec peut s'avérer un mécanisme intéressant de financement de la recherche.

La recherche forestière... un besoin urgent

Pour demeurer concurrentiel, le secteur forestier québécois doit assurer la pérennité et la qualité de la ressource, développer des méthodes de travail et des procédés efficaces qui répondent aux objectifs forestiers actuels, et offrir des produits de la plus haute qualité. La recherche constitue une étape essentielle de cette démarche. Nos connaissances, particulièrement en matière de reboisement et de sylviculture, sont encore limitées et pourtant, à compter de 1990, on consacrera au Canada près d'un milliard de dollars à la sylviculture... Vaut-il vraiment la peine de pousser à ce point nos programmes sylvicoles si nos connaissances dans le domaine ne croissent pas au même rythme?

Source: Paule Têtu, Ing.f., M.Sc.
Service du transfert de technologie
643-7994

Ce document ne constitue pas une interprétation officielle des mesures fiscales provinciales et fédérales relatives au financement de la R-D. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le ministère du Revenu du Québec.